

Parents d'élèves du groupe scolaire Rimbaud/Matisse

Parents d'élèves de l'école Sainte Marguerite

Davézieux, le 26 juin 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour votre courrier et pour l'intérêt que vous portez à la restauration scolaire de notre commune.

Nous avons bien pris connaissance de votre demande visant à proposer quotidiennement un second menu sans viande aux enfants fréquentant le restaurant scolaire.

Après examen de votre suggestion, nous vous informons qu'il n'est pas envisagé de modifier l'organisation actuelle du service. En effet, les repas proposés aux élèves sont élaborés par notre prestataire dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment des dispositions de la loi EGAlim, qui prévoit déjà la mise en place d'au moins un menu végétarien par semaine dans les restaurants scolaires.

Cette offre permet de répondre aux objectifs de diversification alimentaire fixés par le législateur tout en garantissant un équilibre nutritionnel adapté aux besoins des enfants.

La commune demeure attentive à la qualité des repas servis et veille, avec son prestataire, à proposer des menus variés, équilibrés et conformes aux exigences réglementaires. Dans ce contexte, il n'est pas prévu de mettre en place un second choix quotidien sans viande.

Nous vous remercions néanmoins pour votre démarche et pour l'intérêt que vous portez au fonctionnement du service de restauration scolaire.

Nous rappelons également que la restauration scolaire est un service facultatif pour les communes. Malgré cette absence d'obligation légale, notre collectivité a fait le choix d'investir dans ce service afin de répondre aux besoins des familles.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,

Myriam Servy Chanal

